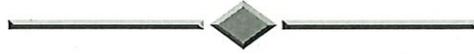




COMMUNE D'ALLEINS
-13980-

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE



Livre n° 31 n° 74/2023

Interdiction provisoire de circulation et de stationnement : Fête de la St Pierre

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ALLEINS

Vu la loi n°82.213 du 02/03/82 sur les droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifié et complété par la loi n° 82.623 du 22/07/82 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Considérant qu'il importe de réglementer le stationnement : rue Emile Gaston – Traverse du Moulin – Place de la République – Rue du 4 septembre – Place Bourrelly Jourdan – Cours Victor Hugo, Rue des Surians, Rue de l'Égalité.

ARRETE

**S'agissant de l'organisation de la fête de la St Pierre
qui se déroulera du vendredi 04 août 2023 au mardi 08 août 2023
les dispositions suivantes devront être appliquées.**

ARTICLE 1

Mardi 01 août 2023 à 7h jusqu'au mercredi 09 août 2023 14h :

Stationnement interdit : place de la République

Circulation interdite : Rue Emile Gaston – Place de la République – Traverse du Moulin

Vendredi 04 août 2023 de 19h00 à 1h00 :

Circulation interdite : Rue des Surians – Place Bourrelly Jourdan – Rue du 4 Septembre – Rue de l'Égalité

Samedi 05 août 2023 :

Course Cycliste : circulation interdite de 12h00 à 18h00 : Rue du 4 Septembre – Place Bourrelly Jourdan / Stationnement interdit Rue de l'Égalité de 12h00 à 18h00

Circulation interdite de 19h00 à 1h00 : Rue des Surians – Place Bourrelly Jourdan – Rue du 4 Septembre – Rue de l'Égalité

Dimanche 06 août 2023

Abrivado : Circulation interdite de 8h00 à 14h00 : Cours Victor Hugo - Rue de l'Égalité – Place Bourrelly Jourdan - Avenue Sadi Carnot et parking Etienne Paul.

Stationnement interdit de 7h00 à 14h00 : Avenue Sadi Carnot

Circulation interdite de 19h00 à 1h00 : Rue des Surians – Place Bourrelly Jourdan

Circulation interdite de 16h00 à 1h00 – Installation Orchestre : Rue du 4 Septembre – Rue de l’Egalité

Lundi 07 août 2023

Circulation interdite de 19h00 à 1h00 : Rue des Surians – Place Bourrelly Jourdan

Circulation interdite de 16h00 à 1h00 – Installation Orchestre – Rue du 4 Septembre – Rue de l’Egalité

Mardi 08 août 2023

Circulation interdite de 19h00 à 1h00 : Rue des Surians – Place Bourrelly Jourdan

Circulation interdite de 16h00 à 1h00 – Installation Orchestre – Rue du 4 Septembre – Rue de l’Egalité

ARTICLE 2

Les véhicules pourront stationner parking des Aires, parking du calvaire près du terrain de boule et en prolongement du parc du Couvent (terrains municipaux), parking du Bastidon et du rond-point Charles de Gaulle. Des rondes de surveillance sont prévues la nuit pendant la durée des fêtes par des services de sécurité.

ARTICLE 4

Les fêtes de la St Pierre se termineront le mercredi 10 Août 2022 à 1H00 du matin. La Place de la République sera fermée jusqu’au mercredi 10 août 2022 à 14h00.

ARTICLE 5

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés pour permettre l’application des présentes dispositions.

ARTICLE 6

M. le Maire, Monsieur REY Bernard – Adjoint à la sécurité, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de MALLEMORT, la Police municipale d’Alleins sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l’exécution du présent arrêté.

Fait à ALLEINS, le 26 juin 2023

Le Maire

Philippe GRANGE.

